

Jeudi 16 novembre 2006



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON N° 2
ET AVIS

CINQUIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

PÉTITIONS

M^{me} TAILLIEU

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

QUESTIONS ORALES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Débat sur le discours du lieutenant-gouverneur
(premier jour du débat)

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE

M. le *ministre* LATHLIN

(N° 32) — *Loi modifiant la Loi sur les biens réels/The Real Property Amendment Act*

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M. le *ministre* ROBINSON

(N° 28) — *Loi modifiant la Loi sur le Musée du Manitoba/The Manitoba Museum Amendment Act*
(M. LAMOUREUX)

Motion de M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 38) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation et de rénovation (fonds destiné à la revitalisation des logements)/The Housing and Renewal Corporation Amendment Act (Fund for Housing Revitalization)*

(M. LAMOUREUX)

DEUXIÈME LECTURE

M. le *ministre* CHOMIAK

(N° 39) — *Loi modifiant la Loi sur le recouvrement des petites créances à la Cour du Banc de la Reine/The Court of Queen's Bench Small Claims Practices Amendment Act*

M^{me} la *ministre* OSWALD

(N° 40) — *Loi modifiant la Loi médicale/The Medical Amendment Act*

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR VENDREDI

M^{me} la *ministre* ALLAN

(N° 2) — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi/The Employment Standards Code Amendment Act*

M^{me} la *ministre* IRVIN-ROSS

(N° 3) — *Loi sur la stratégie « Enfants en santé Manitoba »/The Healthy Child Manitoba Act*

M^{me} TAILLIEU

(N° 200) — *Loi sur la protection des renseignements personnels et la prévention du vol d'identité/The Personal Information Protection and Identity Theft Prevention Act*

M. GERRARD

(N° 201) — *Loi du bon samaritain/The Good Samaritan Act*

M. GERRARD

(N° 202) — *Loi modifiant la Loi sur les services de santé et la Loi sur l'assurance-maladie/The Health Services Amendment and Health Services Insurance Amendment Act*

M. LAMOUREUX

(N° 203) — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools (prévention de l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale)/The Liquor Control Amendment Act (Fetal Alcohol Spectrum Disorder Prevention)*

M. GERRARD

(N° 204) — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail (harcèlement dans le lieu de travail)/The Workplace Safety and Health Amendment Act (Harassment in the Workplace)*

M. LAMOUREUX

(N° 205) — *Loi modifiant la Loi sur le contrôle du prix du lait/The Milk Prices Review Amendment Act*

M. GERRARD

(N° 206) — *Loi sur les détergents à vaisselle sans phosphore/The Phosphorus-Free Dishwashing Detergent Act*

M^{me} STEFANSON

(N° 207) — *Loi modifiant la Loi sur la pension de retraite des enseignants/The Teachers' Pensions Amendment Act*

PROPOSITIONS

M^{me} la ministre WOWCHUK

Attendu :

que tous les agriculteurs manitobains élus au conseil d'administration de la Commission canadienne du blé appuient le maintien du système à guichet unique;

que le gouvernement fédéral propose la tenue d'un plébiscite portant uniquement sur la commercialisation de l'orge;

que les producteurs de blé devraient pouvoir faire valoir leur point de vue sur l'avenir du guichet unique;

que les avantages que procure actuellement la Commission aux céréaliculteurs sont bien connus;

que l'Assemblée législative du Manitoba devrait exprimer son opinion au sujet du guichet unique en ce moment décisif,

il est proposé que l'Assemblée fasse connaître clairement son appui au système à guichet unique.

M^{me} la *ministre* WOWCHUK

Attendu :

que la Commission canadienne du blé est dirigée par un conseil d'administration dont les membres sont élus démocratiquement;

qu'une analyse économique a révélé que les retombées économiques de la Commission sur le Manitoba se chiffrent à 3 270 emplois, dont plus de 400 au siège social du centre-ville de Winnipeg, et à 126 millions de dollars en salaires et contribuent 220 millions de dollars au produit intérieur brut de la province;

que l'arrêt possible des expéditions de la Commission depuis le port de Churchill aurait des effets dévastateurs sur ce port et priverait les céréaliculteurs d'une méthode abordable de transport des cargaisons;

que chaque année, 8 000 producteurs manitobains ensemencent au delà de trois millions d'acres grâce aux grains de la Commission et que la perte de celle-ci nuirait au financement des recherches agricoles;

que sans la Commission, les céréaliculteurs perdraient leur défenseur le plus important en matière de transport, de manutention et de commerce international des grains,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba demande au gouvernement fédéral de tenir un plébiscite équitable auprès des céréaliculteurs au sujet de l'avenir du monopole de la Commission en matière de commercialisation du blé et de l'orge.

AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ

Le Comité permanent des comptes publics se réunira les jeudis 23 et 30 novembre 2006, à 19 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les rapports dont il est saisi.